

## **Rapport Groupe Harmonisation scolaire**

Le groupe s'est réuni 5 fois. Il a beaucoup échangé, réfléchi et argumenté. A posteriori, nous nous rendons compte que nous avons commencé à créer une « culture » de l'association. Le tableau en annexe résume les thèmes abordés, et les décisions à prendre lors de la mise en place de l'association. Ce rapport donne la position de la commission.

Chaque rubrique correspond à une tâche de la responsabilité des communes. L'harmonisation doit être absolue pour les salaires, puisque les employés seront engagés par l'association.

## **Cantine scolaire**

La cantine scolaire est un service à l'origine, proposé aux enfants dont les parents travaillent. Certaines communes d'ailleurs demandent un certificat de travail aux parents qui inscrivent leur enfant à la cantine.

Elle est déjà une obligation pour les enfants qui ne disposent pas, hors transport, d'au moins 30 minutes à domicile. Dans ce cas, il y a obligation en sus de subventionner frs 3.- par repas (ancienne loi).

Harmos obligera les communes à proposer ce service aux parents qui le demandent.

De fait, ce service est devenu aujourd'hui une nécessité, particulièrement à Aubonne. La cantine n'est pas seulement un endroit pour se restaurer, mais également un lieu de canalisation pour les élèves.

Avec plus de 400 élèves qui restent en ville à la pause de midi, il est impératif que ces derniers convergent au maximum dans des lieux où ils sont accueillis. L'occupation de l'espace public par des élèves de 10-16 ans, bien que source de vie, demande une attention toute particulière. Vols dans les commerces, déprédations multiples, déchets, bagarres, toxicomanie, fleurissent si les enfants ne sont pas canalisés.

C'est la raison par laquelle il est important que les prix de cantine soient attractifs, et offrent une certaine diversité. Si nous supprimons les pizzas et autres hot dog, les élèves iront se fournir dans les commerces, avec les digressions évoquées plus haut. La manière dont les enfants se nourrissent est responsabilité des parents, et non des autorités.

La structure d'Aubonne coûte aujourd'hui, pour le secondaire frs 2.95 par ha. Avec les élèves de Gimel, elle devrait coûter frs 2.26 par ha.

A Gimel, la cantine est fréquentée essentiellement par des enfants de 4 à 12 ans. Elle propose uniquement des repas chauds qui sont facturés à frs 8.-. Sur demande des parents, les enfants sont surveillés à l'intérieur. Ce prix se justifie s'il y a surveillance, même basique, car il reste beaucoup moins cher qu'une UAPE.

Par contre la commission souligne que les prix de la future cantine d'Etoy devraient s'harmoniser avec ceux d'Aubonne, afin d'éviter des conflits.

## **Accueil de midi**

Au centre des jeunes d'Aubonne, même démarche que pour la cantine scolaire. L'accueil est gratuit. Nous avons pensé un moment demander frs 2.- par élève à midi. Nous nous sommes rendu compte que cela pouvait être un prétexte pour ne pas fréquenter le centre des jeunes, et traîner en ville, et ainsi exclure justement les élèves que nous cherchons à toucher.

## **Animateur**

L'animateur du centre travaille pour la moitié de son temps (40%) dans le cadre scolaire. Il assure, avec des aides, l'accueil de midi. Il participe au Groupe Interdisciplinaire de prévention (alcool, toxicomanie, incivilités, sida, etc. Il représente une antenne précieuse pour l'école. Il gère par ailleurs les absences de l'accueil 5-6me année.

Etoy a ouvert une antenne du centre sur les lieux du futur collège. Il y aura lieu d'évaluer si un accueil du même type doit être mis en place.

Gimel n'a, pour le moment pas de centre des jeunes. A terme, ce besoin devra être évalué.

Coût accueil de midi, prévention, frs 6.52, avec Gimel frs 3.95 par ha. Les animateurs d'Etoy sont engagés par la commune d'Aubonne, et sont donc aux mêmes conditions salariales.

## **Patrouilleurs scolaires**

Ils sont un peu notre « oreille » de ce qui se passe dans les transports. Ce sont des accompagnants et pas seulement des « feu rouge ». Les salaires sont identiques à Gimel et Aubonne. Coût frs 2.09 avec Gimel frs 1.60.

## **Sécurité**

Voté au budget mais pas encore en fonction. Surveillance dans les bus est l'espace cantine frs 1.39,

Avec Gimel frs 1.07

Cette surveillance semble être aujourd'hui courante à travers le canton, que cela soit dans les bus, aux arrêts de bus, dans les préaux avant et après l'école. Gimel a d'ailleurs des surveillants dans les villages qui sont présents autour de l'arrivée des bus. Engagement de départ prévu frs 25.- de l'heure, 13 h. par semaine, réparties sur 5 jours, et ce pendant 38 semaines.

## **Devoirs surveillés**

La commission a longuement débattu des devoirs surveillés. Lieux de garde où lieux d'apprentissage ?

Gimel a opté pour lieu d'apprentissage avec 8 élèves maximum par classe et un encouragement de la part des enseignants à suivre les devoirs surveillés lorsque les enfants ont des difficultés.

L'accompagnement est donné uniquement par des enseignants. L'enseignant est payé frs 30.- de l'heure, et les enfants participent pour frs 4.- .

A Aubonne et Etoy, ce sont strictement des devoirs surveillés. Les élèves peuvent être jusqu'à 18 par classe. Le surveillant dépanne, mais n'est pas là pour expliquer une matière incomprise. Les devoirs surveillés sont donnés par une enseignante et des étudiants. Salaire frs 36.- de l'heure.

En comparaison, l'établissement de Coppet, accueille maximum 8 élèves par classe, demande une participation de frs 6.- par élève, y compris le goûter, et offre un salaire de frs 40.- la période et frs 3.30 par jour de transport effectué. Ce sont des devoirs accompagnés, également proposés par les enseignants en cas de difficultés de l'élève.

Les devoirs surveillés sont offert jusqu'en 6<sup>ième</sup> années- A Aubonne, frs 0.43 par ha.

Nous devons harmoniser les salaires. Le prix demandé aux élèves dépendra du type de prise en charge.

## **Sports facultatifs.**

Les sports facultatifs sont organisés par l'établissement scolaire, à charge des communes, mais remboursés par le canton, charges sociales en plus... par contre une année plus tard !

## **Camps et courses.**

Certains groupements scolaires ont supprimé cette subvention. Tant que nous en avons les moyens, ce sont des lieux essentiels pour l'épanouissement non seulement de l'élève, mais également du groupe.

A Gimel il est décidé d'un montant par élève, à disposition des maîtres.

A Aubonne, les montants indiqués sont théoriques, calculés pour la comparaison. En effet, la direction gère l'enveloppe globale, en fonction des différents projets des enseignants. Elle ne tient pas à allouer un montant strict par élève et que celui-ci ne soit pas utilisé.

La commission n'a pas pris de position quant à ces subventions. Pour le secondaire Gimel participe déjà aux montants d'Aubonne.

Soulignons que certaines communes du groupement d'Aubonne donnent une subvention particulière pour des projets spécifiques des classes situées sur leur territoire. La commission a estimé que c'était un choix communal, et que le groupement n'était pas concerné.

## **Animations culturelles.**

Les communes n'ont aucune obligation sur ce point. La commission a estimé ces animations culturelles importantes. Ces animations sont tant culturelles que préventives pour certaines. Des spectacles tels que « Caméléon » abordent un nouveau thème chaque année (alcool, sexualité, incivilité, amour, etc).

Les montants des 2 établissements sont quasi identiques. Aubonne, Frs 1.37, puis 1.05 avec Gimel.

## **Transports**

Les transports scolaires représentent par exemple pour notre établissement frs 730.- par élève, ou, actuellement le cinquième de notre budget primaire-secondaire. Ils sont soumis aux marchés publics.

Les communes sont responsables des transports, du matériel roulant, et ... des chauffeurs, même si nous mandatons une entreprise. Nous sommes responsables de ce qui se passe dans les bus, et de ce qui se passe de l'arrêt de bus à l'école (et l'inverse).

Les transports sont organisés par la direction de l'établissement avec Car Postal directement, en fonction des horaires scolaires. En règle générale, nous sommes informés quand les difficultés surgissent, mais, en tous les cas pour Aubonne, ne participons pas aux décisions, le plus souvent par manque de temps.

Nous savons que le bus articulé pose de gros problèmes actuellement, tant du côté des incivilités que du côté de la sécurité vue par les parents.

A la suite des travaux de la commission, et à la décision prise en Conseil Exécutif, il a été demandé une offre comparative, grands bus - bus articulé pour les transports Gimel- Aubonne. Nous devons prendre une décision en tenant compte de tous les tenants et aboutissants de chaque type de matériel.

Lorsque nous serons en association, nous proposons que le comité soit un réel partenaire de ces transports, et qu'il se donne les moyens de prendre des décisions en tenant compte de tous les éléments à disposition.

Actuellement frs 55.82 par ha, puis 42.82...

## **Prévention**

Les 2 établissements ont les mêmes acteurs médecins scolaires, infirmiers, dentistes et hygiénistes, le même type de programme et participation financière.

Aubonne porte en outre au budget frs 2500.- pour la médiation-prévention pour les secondaires, et frs 1000.- pour les primaires.

L'animateur du centre participe au groupe mensuel de prévention, et à diverses actions prévention en milieu scolaire.